

# GUIDE PRATIQUE DU TRI DES DÉCHETS MÉNAGERS

L'Arbresle

Bessenay

Bibost

Bully

Chevinay

Courzieu

Dommartin

Eveux

Fleurieux-  
sur-L'Arbresle

Lentilly

Nuelles

Sain Bel

St Germain-  
sur-l'Arbresle

St-Julien-  
sur-Bibost

St-Pierre-  
la-Palud

Sarcey

Savigny

Sourcieux-  
les-mines

*Je trie  
donc j'agis pour  
la planète !*



# LES RAISONS DU CHANGEMENT

## ECOLOGIQUES

- > Diminuer le nombre de camions circulant chaque semaine.
- > Augmenter les quantités du tri grâce au mélange des journaux magazines avec les emballages recyclables.
- > Permettre de stocker les déchets de manière plus propre.

## ECONOMIQUES

- > Réviser les circuits de collecte, réduire les fréquences et inciter à davantage de tri pour maîtriser les coûts.
  - > Équilibrer les distances parcourues et diminuer la consommation de carburant.
  - > Inciter à davantage d'attention portée à notre production de déchets.

## SOCIALES

- > Diminuer la pénibilité de ramassage pour les agents grâce à un bac roulant.
- > Répondre aux exigences de la législation du travail en homogénéisant le ramassage en bac.



## POURQUOI TRIER ?

### > Pour préserver les ressources naturelles : bois, fer, pétrole, eau...

Le recyclage des emballages recyclables, du papier, du verre permet de fabriquer de nouveaux produits sans de nouveau puiser dans nos ressources naturelles.

La fabrication d'objets en matière recyclée nécessite moins d'énergie et moins d'eau que leur fabrication à partir de matières premières.

### > Pour éviter le gaspillage

Avec des bouteilles en plastique :

on fabrique de nouvelles bouteilles, des vêtements, des couettes...

Avec des canettes en aluminium :

on fabrique des pièces d'automobile, des cadres de vélo...

Avec des boîtes de conserve :

on fabrique des chariots de supermarché, des outils de bricolage, des ustensiles de cuisine...

Avec des briques alimentaires :

on fabrique du papier cadeau, du papier peint...

Avec le verre :

on fabrique de nouvelles bouteilles, de nouveaux bocalux...

**Tout ce qui est recyclé n'est plus à éliminer !**

### > Pour maîtriser les coûts du service

Le traitement d'un emballage recyclable coute moins cher lorsqu'il est trié que lorsqu'il est jeté dans les ordures ménagères. Plus nous trions, plus nous recevons des aides par EcoEmballages et par la reprise des matériaux.

LE BAC À  
COUVERCLE  
JAUNE

4

LE VERRE

6

LE BAC À  
ORDURES  
MÉNAGÈRES

8

LES  
DÉCHÈTERIES

10

LE QUIZZ  
DU TRI

12

LES BACS  
MODE  
D'EMPLOI

14

DAVANTAGE  
RÉDUIRE MES  
DÉCHETS

16

4

# DANS MON BAC À COUVERCLE JAUNE

SANS SAC  
NI FILM  
PLASTIQUES

COMPACTEZ  
ET VIDEZ LES  
EMBALLAGES

INUTILE DE  
LES LAVER !

PAS DE VERRE  
NI DE GROS  
CARTONS

NE PAS  
DÉCHIRER  
LE PAPIER



UN DOUTE ? Jetez dans votre poubelle à ordures ménagères.

# JE DÉPOSE EN VRAC

5



> **BOUEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE**  
avec leur bouchon plastique : boissons,  
huile végétale, hygiène, javel, lessive,  
cubiteiners à vin...



> **EMBALLAGES EN CARTON ET BRIQUES ALIMENTAIRES :**  
même les boites à œufs en carton...



> **BOITES ET EMBALLAGES EN METAL :**  
conserves, aérosols, canettes, barquettes  
aluminium...



> **JOURNAUX, MAGAZINES,** prospectus,  
papiers d'écriture et enveloppes,  
catalogues, annuaires...



**NE PAS METTRE:**

pots de yaourt et de crème, barquettes et boites plastiques  
à gâteaux, polystyrène, emballages et cartons souillés par des  
restes, mobilier plastique, poterie et déchets verts.

6

# DANS LE CONTENEUR À VERRE

LE VERRE EST  
RECYCLABLE  
À L'INFINI !



La vaisselle en verre (verres, assiettes...) a une composition chimique différente

# JE DÉPOSE LES EMBALLAGES EN VERRE

> vides, sans bouchon, ni capsule, ni couvercle

7



> BOUTEILLES (boissons, huile), pots (yaourt, bébé, confiture) en verre

**NE PAS METTRE** : pots de fleurs en terre cuite, vitres, ampoules, vaisselle en verre (verres, assiettes...), faïence, porcelaine.

du verre d'emballage qui rend impossible son intégration dans les fours verriers.

# DANS MON BAC À ORDURES MÉNAGÈRES



8



Le coût par habitant est de 52 € par an pour les ordures ménagères.

# JE DÉPOSE DANS UN SAC BIEN FERMÉ



- > déchets alimentaires, films et sacs en plastique, vaisselle jetable
- > petits emballages en plastique : pots (yaourts, crème fraîche ...), barquettes (beurre, traiteur, ...)
- > articles en polystyrène
- > articles d'hygiène (couches, coton tige, pansements, mouchoirs, essuie tout...),
- > papiers et cartons gras ou souillés par des restes
- > les papiers spéciaux (calque, carbone, papier peint)
- > les emballages non vidés

Chaque habitant de la Communauté de Communes produit en moyenne **241 kg** d'ordures ménagères par an.

Celui du tri (verre et papier compris) est de 19 €.

# DANS LES DÉCHÈTERIES

## DÉCHÈTERIE DE COURZIEU :

Lieu dit La Brevenne.

Desservie par le chemin rural N°4.

Tél : 04 74 72 22 36.

Lundi, Mardi, Vendredi : 14h-17h

Samedi : 9h-17h

## DÉCHÈTERIE DE

FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE :

Lieu dit «Sous la roche».

Desservie à partir de

la Route Nationale 7.

Tél : 04 74 01 35 63.

**Du 1/10 au 31/03 :**

Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi,

Samedi : 9h-12h/ 14h-17h

**Du 1/04 au 30/09 :**

Lundi, Mercredi, Jeudi,

Vendredi : 9h-12h/ 14h-19h

Samedi : 9h-17h.

## ACCÈS :

Uniquement pour les  
personnes résidant sur  
le Pays de l'Arbresle  
(justificatif de résidence  
exigible)

Accès payant pour les  
véhicules de plus de  
2 tonnes.

Interdit aux plus  
de 3,5 tonnes.

EN CAS DE DOUTE,  
N'HÉSITEZ PAS À  
VOUS RENSEIGNER  
AUPRÈS DU GARDIEN



10

# JE DÉPOSE



## > DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRONIQUES ET ÉLECTRIQUES

petits appareils ménagers, électroménager,  
écrans, ampoules, néons, informatique, etc.



## > DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX ET DANGEREUX

batteries, piles et accumulateurs, solvants,  
peintures, radiographies, aérosols non vidés.



## > LES MÉDICAMENTS

même périmés et leurs emballages.



## > DÉCHETS VALORISABLES

déchets verts, cartons, verre,  
journaux, revues, huiles de vidange et  
de friture, gravats, ferrailles.

## > LES ENCOMBRANTS

textile, chaussures, mobilier,  
plastiques agricoles...



**NON ACCEPTÉS** : ordures ménagères, éléments entiers de voiture ou camion, cadavres d'animaux, produits explosifs radioactifs, amiante, pneus.

# LE QUIZZ DU TRI : VRAI/FAUX

> Je ne dépose pas mes piles usagées, les batteries et les pots de peinture dans le bac à couvercle jaune.

**VRAI** : ces déchets sont toxiques. Je les ramène au magasin où je les ai achetés ou dans une déchèterie de la Communauté de Communes.

12

## Le saviez-vous ?

Des bornes à piles sont aussi à disposition dans chaque mairie et dans les établissements scolaires de la Communauté de Communes.

> Je ne peux pas jeter les annuaires avec les papiers dans le bac jaune.

**FAUX** : depuis peu, les centres de tri peuvent recycler les bottins malgré leur encrage important.

---

> Mes pneus usagés sont repris par mon garagiste lors de leur remplacement.

**VRAI** : Le décret 2002-1563 du 24 décembre 2002 stipule : « Tout distributeur est tenu de reprendre gratuitement les pneumatiques usagés dans la limite de tonnages et des types de pneumatiques qu'il a lui-même vendus l'année précédente ».

---

 > Le point vert sur un emballage signifie que cet emballage est recyclable.

**FAUX** : il signifie que le fabricant verse une contribution à EcoEmballages pour financer la collecte sélective en France.

> Je peux déposer ma bouteille d'huile de friture vide en plastique dans mon bac jaune.

**VRAI** : *depuis peu, les centres de tri peuvent recycler les bouteilles en plastique ayant contenu des corps gras.*

---

> Je peux laisser les bouchons sur les bouteilles et flacons en plastique. Même sur les briques alimentaires.

**VRAI** : *Tout est recyclé et laisser le bouchon ou le bec verseur fermé évite de souiller le bac s'il reste un peu de produit au fond.*

---

> Même vidés, les aérosols sont dangereux.

**FAUX** : *Bien vidés, ils sont sans risque. S'ils sont pleins, les aérosols doivent être portés en déchèterie.*

> Je peux jeter mes médicaments dans la poubelle.

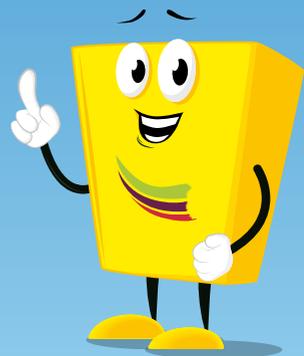
**FAUX** : *Les déchèteries reprennent les médicaments et leurs emballages, même périmés. Aussi, grâce au programme Cyclamed, certaines pharmacies les récupèrent.*

---

> Une erreur de tri n'a pas d'incidence sur la collecte.

**FAUX** : *Tout le contenu du camion de collecte peut être pollué par des erreurs de tri. Une seule façon de l'éviter : bien connaître les consignes de tri.*

---



# BACS

## MODE D'EMPLOI

> J'UTILISE mes bacs à partir de janvier.

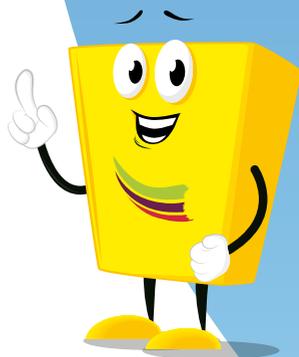
> JE RESPECTE les jours et horaires de collecte pour sortir mes bacs : les collectes peuvent avoir lieu dès 6h.

> JE PLACE le bac avec les poignées dirigées vers la chaussée.

> JE RENTRE le bac, une fois vidé, le plus tôt possible pour éviter tout accident lié à sa présence sur la voie publique.

> J'INSCRIS mon adresse sur l'emplacement dédié sur le bac pour éviter tout échange entre les bacs.

Le lavage des bacs est confié à chacun ou au gestionnaire d'immeuble.



# ET SI...

**...JE DÉMÉNAGE, QUE FAIRE DES BACS ?**

*Contactez la Communauté de Communes ou votre mairie pour prévenir de votre départ. Les bacs reviendront aux prochains résidents de votre habitation.*

*Les bacs roulants sont la propriété de la Communauté de Communes.*

**...MON BAC À ORDURES MÉNAGÈRES EST TROP PETIT, PUIS-JE RAJOUTER DES SACS À COTÉ ?**

*Non, ces sacs ne seraient pas collectés. Si le bac est trop petit, bien vérifier que je mets dans le bac jaune tous les emballages recyclables.*

**...LA FAMILLE CHANGE DE TAILLE ?**

*Le marché de collecte passé par la Communauté de Communes permet de faire évoluer la taille du bac en fonction des besoins, s'ils sont justifiés.*

*Si votre famille change de taille, merci de contacter la Communauté de Communes.*

**...MON BAC EST VOLÉ ? DÉTÉRIORÉ ?**

*Je préviens la Communauté de Communes au plus tôt pour son remplacement.*



# POUR DAVANTAGE REDUIRE MES DECHETS

## PRATIQUER LE COMPOSTAGE

Avec les déchets fermentescibles de cuisine, de maison et de jardin.

- > Pour limiter le poids des ordures ménagères à incinérer
- > Pour produire un compost de qualité pour fertiliser mon jardin

**ENVIRON 16% DU VOLUME DE MA POUBELLE À ORDURES  
MÉNAGÈRES SONT DES DÉCHETS FERMENTESCIBLES.**

Guide du compostage disponible sur le site [www.cc-pays-arbresle.fr](http://www.cc-pays-arbresle.fr)

## UTILISER MIEUX, RÉUTILISER, DONNER

Avant de jeter un objet : Est-ce réparable ?  
réutilisable ? Est-il utile à quelqu'un d'autre ?

Je peux le réutiliser pour le rangement,  
le vendre lors d'une brocante ou bien  
le donner à des associations caritatives .

## ACHETER ET CONSOMMER MIEUX

J'achète utilement et en fonction de mes besoins.

J'évite les emballages inutiles.

Je choisis les produits familiaux moins générateurs d'emballages.

Je privilégie les produits rechargeables et non jetables.



Si je le souhaite, je peux refuser  
la publicité dans ma boîte aux lettres  
en y apposant un autocollant STOP PUB  
(dans cette pochette).

Communauté de Communes  
du Pays de l'Arbresle  
117 rue Pierre Passemard – BP 41  
69592 L'ARBRESLE Cedex

 **N° Vert 0 800 008 069**

(appel gratuit depuis un fixe)

[www.cc-pays-arbresle.fr](http://www.cc-pays-arbresle.fr)  
[ecocitoyens@cc-pays-arbresle.fr](mailto:ecocitoyens@cc-pays-arbresle.fr)



ECO  
EMBALLAGES

